

10 RAISONS QUI DOIVENT CONDUIRE A LA MISE EN PROTECTION DU BLAIREAU D'EUROPE EN FRANCE

1.LE BLAIREAU EST UNE ESPECE AU STATUT DE GIBIER

Citons d'abord le petit Robert: "*le gibier est un animal sauvage à chair comestible que l'on prends en chasse*"

Le blaireau d'Europe n'est consommé en aucune manière comme peuvent l'être le chevreuil, le sanglier ou encore le cerf.

Son statut d'espèce gibier n'est donc en aucunement motivé par le côté culinaire.

Les produits économique-dérivés de certaines parties de l'animal ne sont pas non plus en France une manne financière motivant sa traque.

Ses poils, utilisés dans la confection des blaireaux à barbe, nés vers le milieu du XVIII^{ème}, ont été très vite remplacés par des moyens modernes (mousse en bombe, rasoir à crème intégrée) aux retombés économiques affichées. Par ailleurs, la provenance des matières premières(poils) reste en grande partie importés des pays d'Asie lorsqu'elles sont encore utilisées....

2.LE BLAIREAU EST PORTEUR DE " MYCOBACTERIUM BOVIS"

La France était indemne de tuberculose bovine jusqu'à 2000 c'est-à-dire que le taux de troupeaux contaminés était inférieur à 0,1 %.

La difficulté prophylactique de mise en place de la vaccination, allié à un relâchement certain du monde agricole, à permis à cette pathologie de se réinstaller dans différentes régions de France à partir de 2002(Cerfs et sangliers en Seine-maritime et Eure, Blaireau en Bourgogne etc).

Par ailleurs, les pratiques de la régulation de la faune sauvage par le biais de nourrissage des sangliers de façon

quasi industrielle et à ciel ouvert ainsi que le laisser sur place des viscères éventuellement infectées(estimation de 5000 tonnes par an en France sur les bases des prélèvement statistiques de l'ONCFS) ont implicitement porté Mycobactérium bovis au sein de la faune sauvage...

Les milieux scientifiques ont démontré clairement qu'il n'existe pas de foyer bactérien tuberculinaire sauvage. Le problème demeure donc un problème éminemment intra-agricole !

L'éradication massive préconisée comme solution efficace à trouvé ses faiblesses comme l'atteste la longue campagne d'élimination(1973 à 1998)

au Royaume-uni et la recrudescence importante qui s'en est suivie...2 études successives d'un groupe d'experts mandatés par la DEFRA(Département pour l'environnement, l'alimentation et les affaires rurales) puis d'une équipe de l'université d'Oxford ont également étayé cette thèse.

L'élimination massive du blaireau d'Europe n'est donc qu'une solution à très court terme, le salut demeure du côté du monde agricole et de ses pratiques....

Cette espèce fait donc les frais d'une mauvaise gestion humaine et n'est pas responsable de la réapparition de la tuberculose bovine.

3.LE BLAIREAU EST PRINCIPALEMENT CHASSE EN DETERRAGE

L'activité de cet animal est en très grande partie nocturne par conséquent, les modes de chasse traditionnels que sont les chiens courants, à tir à l'affût ou en billebaude ne sont pas adaptés pour sa traque et fort peu usités.

Le mode le plus utilisé pour la destruction du blaireau repose sur l'activité de déterrage appelé "*vénérie sous terre*".

Une jolie terminologie qui serait particulièrement mal vécue par le grand public si son déroulement en était mieux connu...

Que cache véritablement cette activité en pleine expansion ces dernières années ?

L'opération de déterrage consiste après avoir cerné une blaireautière à en boucher toutes les gueules (terme pour qualifier une entrée) sauf une ou deux, afin que les habitants ne puissent s'en échapper.

Un chien spécialisé type fox est alors introduit dans la galerie pour harceler le blaireau, régulièrement ressorti et interchangé par un chien frais" et pour permettre à une équipe de plusieurs hommes de creuser et réduire ainsi progressivement la distance d'affrontement....

Une joyeuse prise d'otages qui peut, selon la profondeur et la structure du terrain, durer plusieurs heures....

Lorsque l'animal est mis au jour, il est extrait avec des pinces et donné en pâture aux chiens ou tué au moyen d'une dague voir à coups de pieds...Il ne s'agit plus de chasse mais de massacre....

Certains "équipages" relâchent "certains animaux" mais il est facile de comprendre l'état physiologique dans lequel un animal peut-être après plusieurs heures de combat pour sa vie et celles des jeunes....

Des analyses vétérinaires ont mis en évidence des myopathies de capture avec foyers hémorragiques multiples, impossible de dire quel taux létal cela engendre puisque les animaux, lorsqu'ils ont la chance d'être libérés, ne sont par définition pas retrouvés.

Par ailleurs, nombre de chasseurs admettent à huis-clos l'inutilité de la vénerie sous terre et son antagonisme profond avec une chasse digne de ce nom où l'animal conserve ses chances et révèle le travail des chiens.

De même, les terriers de blaireaux, facilement repérables, sont également le refuge d'autres espèces qui sont enterrées vivantes puisqu'à la fin de l'opération, les galeries sont ensevelies...

Plusieurs taxons sont connues pour être colocalitaires des blaireaux tels renards, martres, chauves-souris et chats sauvages dont certains figurent au titre des espèces protégées par le législateur....

La vénerie sous-terre est par conséquent tout, sauf une chasse qui laisse une chance à l'animal. Son analogie avec la corrida est évidente (autre vestige de la cruauté humaine au prétexte navrant et lâche de la tradition de l'art). Personne de sensé au XXI^{ème} siècle n'oserait attribuer aux abattoirs une notion artistique alors que la vénerie sous-terre et la corrida en sont qualifiées....

Le monde de la chasse à même eu l'outrecuidance de créer un championnat de France du déterrage en mai 2008(SIC !) qui, sans la montée au front d'importantes troupes naturalistes aurait bien pu pérenniser.

En septembre 2013, un concours est prévu sur la communauté de commune du Castelbriantais, nous vous demandons d'appuyer l'arrêt de ce massacre ainsi que toute forme de déterrage, qu'elle soit de concours ou de simple partie d'amusement sur tout le territoire national.

La lecture aisée des différents forums de chasseurs/déterreurs précise si besoin, le côté amusement de ces massacres, indignes d'un pays civilisé dont le but n'est autre qu'une misérable partie de plaisir moyen-âgeuse, où la notion de gestion n'est qu'accessoire .

En cas de dérangement, des moyens existent pour déplacer des individus gênants.

4.LE BLAIREAU PEUT SE CAPTURER AUTREMENT QUE PAR LE DETERRAGE

Le fait que le comportement fouisseur du blaireau puisse créer des problèmes de cohabitation est acquis. Il est capable de creuser des terriers potentiellement dangereux, s'enivrer dans les vignobles et piller les champs de maïs par conséquent, le but de cette étude n'est pas de placer une immunité absolue sur l'espèce mais bien de montrer, puis démontrer que dans les quelques problèmes posés, des solutions efficaces déjà mises en place existent, et dont les résultats mettent en exergue la possibilité technique de déplacement en introduisant la notion d'inutilité des tueries de justification, et donc du statut d'animal chassable....

Au titre des méthodes, la cage-piège et le collet à arrêtoir ont déjà fait leurs preuves et permettent des capturer/déplacer judicieusement.

Le temps, l'énergie et le dérangement provoqués par le déterrage devront de toute évidence faire place à ces procédés, non seulement du point de vue moral, mais d'un point de vue technique car certains terrains(fondrières, rochers) ne permettent pas la vénerie sous terre et n'apportent donc pas de solutions.

Les répulsifs et autres clôtures électriques ont montré par vidéo leur réelle efficacité également.

D'autres possibilités ont été intégrées depuis peu, au titre duquel le *pôle médiation faune sauvage* mis en place par le CPIE, l'association MELES et l'ONCFS avec le soutien financier du Conseil de l'Oise qui sera, on peut le souhaiter, développé outre régions.

Celui-ci enquête auprès des agriculteurs et proposent des solutions de cohabitation.

Le GEPMA travaille actuellement sur un robot visiteur qui permettrait de vérifier les terriers en terme de présence avant de les obturer lorsque les animaux les ont pratiqué dans des endroits dérangeants.

Des techniques nouvelles se font jour qui donnent accès à une véritable connaissance de l'espèce, le photo-vidéo piégeage en est un en grand développement. Il a permis récemment de mettre par exemple en évidence les interactions entre le renard et le blaireau (prédation de blaireautin par le renard roux).

5. LE BLAIREAU EST L'ESPÈCE QUI EST CHASSÉE LE PLUS LONGTEMPS

Outre la période de chasse du 15 septembre au 15 janvier, l'espèce jouit d'une période de tranquillité particulièrement courte, du 15 janvier au 15 mai. La législation permet en effet la reprise du déterrage du 15 mai au 15 septembre et il est quasi impossible de connaître les véritables motivations près des préfets, les maïs n'étant par exemple pas attractifs pour le blaireau en mai -juin.... Par ailleurs, les déprédations commises sont assez subtiles et trop facilement confondues avec celles du sanglier or nombre de départements "prolongés" ne font pas l'objet de plaintes....

Lorsqu'elles sont avérées, il ne s'agit que de quelques dégâts liés bien souvent à la période estivale où le peu de perméabilité du sol rend impossible la collecte des vers de terre par le blaireau. Ces dégâts sont par ailleurs très limités dans le temps et l'espace.

Les quantités d'animaux prélevés sont très souvent à côté de tout raisonnement sérieux (dernièrement, dans le département 64, 11 hectares de maïs auraient été déclarés "pillés" par les blaireaux... plus de 400 blaireaux exécutés/Source DTT64).... On ne peut pas parler de régulation mais d'extermination....

A cette période, les jeunes sont encore en période éducative; le déterrage, outre son aspect cruel et violent, ne permet pas systématiquement de prélever l'intégralité d'un clan qui dispose de terriers secondaires... Les terriers principaux alors rebouchés obligent les "rescapés" demeurés hors de ces terriers au moment des opérations, à s'expatrier sous d'autres territoires avec tous les problèmes liés à cette exode notamment dans les régions où sévit la tuberculose bovine.

La prorogation de capture par messieurs les préfets n'est donc techniquement ni adaptée, ni justifiée ! Elle devrait faire l'objet systématique d'un collège d'experts indépendants (ni ONC ou ONCFS) pour chaque demande....

6. LES POPULATIONS DE BLAIREAUX NE SONT PAS CONNUES

Le blaireau fait partie de la grande famille des mustélidés. Si certains d'entre-eux ont un mode de vie qui ne permet pas efficacement d'évaluer le volume des populations (belette, fouine, martre, putois), le blaireau quant à lui reste un animal social aux moeurs et aux territoires facilement repérables... Malgré ce constat, le volume d'étude en matière de référencement terriers/effectifs est quasi inexistant, ce qui met bien en exergue le peu d'intérêts liés à la gestion de l'espèce, le blaireau plus qu'une autre espèce, demeure LE "cynégétiquement ludique" au sujet duquel, il ne convient plus de se poser des questions quant à sa sortie des espèces chassées..

7. LES STATISTIQUES DES PRÉLEVEMENTS SONT CLOISONNÉES PAR LA LOI DU SILENCE

Il est particulièrement difficile d'avoir des informations sur les chiffres réels des abattages.

Une demande de la SFEPM en 2010 aux 92 DDT sur les statistiques de capture de Meles meles, tous modes confondus n'a vu que 5 réponses dont seulement 2 chiffrées; Une d'entre-elles établissait clairement la volonté de garder secret les résultats...

Il est parfaitement légal de pouvoir se procurer ces bases, pourquoi alors les organismes détenteurs font-ils obstruction si ce n'est pour cacher des dérives d'une chasse d'amusement qui n'a rien à voir avec une régulation de l'espèce dont on sait qu'elle s'auto régule ?

Pire, le rapport commis par le député Lang (juin 2009) à la demande du ministre Borloo, évoquait en substance des problèmes liés au blaireau, espèce chassable, dans un rapport censé parler d'espèces statutairement "nuisibles"... Quelques mois après, sous couvert de tuberculose bovine en Bourgogne, s'en suivait le massacre qu'on sait... Il est évident que des règlements de compte ont eu lieu sur cette espèce... Moins de 5 % des animaux exécutés ont été analysés... Plus de 3000 blaireaux prélevés...

8. LE BLAIREAU EST UNE ESPÈCE TRÈS SENSIBLE EN TERME DE PRÉLEVEMENTS

Un prélèvement trop important pourrait mettre l'espèce en péril, notamment loco-régionalement.

Le plan Sylvatub en place depuis fin 2011 relatif au suivi et à l'éradication de la tuberculose bovine risque à terme de réaliser des coupes à blancs bien au-delà des espaces raisonnables prescrits par l'ANSE sur des populations déjà surexploitées.

Le massacre de côte d'Or en 2010 perpétré avec beaucoup de zèle sous l'autorité du préfet et réprimandé légèrement par l'Etat aura laissé des territoires exsangues.

A noter que si personne ne conteste la nécessité de combattre cette épizootie, il y a lieu de se poser des questions sur la forme:

.Les animaux peuvent être prélevés en déterrage, au collet en gueule de terrier, tirés de jour mais aussi de nuit avec sources lumineuses (ce que la Convention de Berne interdit mais également la loi française !) La France paie par ailleurs un très lourd tribut financier à l'Europe pour ne pas réaliser ses engagements de protection.

Rappelons qu'à contrario des îles britanniques, et prenant en compte le peu d'études émises, la densité des blaireaux en France est basse et que les régulations hors chasse sont nombreuses, tant accidentelles (circulation) qu' inopportunes (prises en collets pour le renard et inscrits relâchés mais exécutés... selon F.MARTIN Président de l'association des piégeurs de Moselle. 2006)

Le manque de nourriture, les pathologies juvéniles et les infanticides sont aussi de redoutables régulateurs biologiques.

9. LA FRANCE FAIT PARTIE D'UN TRIO SOLITAIRE EN EUROPE A CHASSER LE BLAIREAU

La France fait partie des derniers pays européens à autoriser la chasse plaisir de cet animal, qui plus est dans des conditions ignominieuses comme décrit précédemment.

L'éventuelle objection d'une mise en espèce protégée du blaireau sous couvert de difficultés de prélèvements en cas de tuberculose bovine ou autres épizoties ne serait en rien fondé en ce sens que l'Etat français, notamment pour le loup, espèce protégé s'il en fût, accorde régulièrement aux préfets le droit de prélever certains individus sous d'autres prétextes.

Alors que notre pays devient de moins en moins rural, l'Etat n'a eu de cesse pour cette espèce que d'abonder vers une vieille culture de terroir, devenue inefficace et inadaptée au monde d'aujourd'hui...

10. LE BLAIREAU EST UN ACTEUR IMPORTANT DANS LA CHAÎNE ÉCOLOGIQUE

Le blaireau reste un animal inconnu du plus grand nombre... Pourtant, cette espèce à toute sa place dans nos campagnes pour sa fonction de régulation... Il est en effet grand exterminateur de larves, vers blancs, nids de guêpes, limaces et autres campagnols, compensant largement les déprédations de cultures qui ne sont par ailleurs pas toujours clairement identifiées...

EN CONCLUSION

On l'a vu tout au long de cette démonstration, la gestion du blaireau peut et doit aujourd'hui se pratiquer or la chasse. Il s'agit là d'un animal particulièrement persécuté depuis des décennies sous des monceaux d'hypocrisies et de traditions honteuses. Cet animal doit retrouver un statut d'espèce protégé, et simplement pouvoir être géré avec les moyens dont nous avons aujourd'hui la connaissance et la maîtrise pour une cohabitation harmonieuse et efficace.

A tout le moins, il est urgent d'abroger la période d'intervention du 15 mai au 15 septembre qui n'a pas de logique biologique et fait partie des autorisations préfectorales induites de fait par complaisance....

Si les décideurs politiques continuent de bercer dans l'obscurantisme d'une gestion de monoculture intellectuelle confiée au seul monde de la chasse, la France risque bien de basculer dans le syndrome du Kruger. La responsabilité de l'Etat, c'est de comprendre qu'il ne sera pas possible très longtemps d'opposer le monde de la chasse en décroissance régulière, aux associations naturalo-écologistes, de plus en plus présentes et puissantes...

Le monde de la chasse doit être un élément de gestion pour le grand gibier, pas pour les prédateurs naturels, encore moins pour le blaireau ! Les réseaux sociaux montrent bien le dangereux amalgame qui peut être fait entre la chasse "classique" et malgré tout de plus en plus décriée mais qui laisse une chance à l'animal et la pratique du déterrage qui certes, exige une technique, mais reste une pratique de plus en plus mal vécue par le grand public...

Fait inédit et symptomatique, chasseurs et ruraux sont très souvent aujourd'hui en forte opposition, dénotant ainsi le manque de cohérence et de solutions proposées par le législateur... La gestion de la faune ne peut plus passer uniquement par la battue administrative du sanglier ou le déterrage massif du blaireau d'Europe tant on peut voir les problématiques non résolues.

A vouloir calmer les esprits de certains, momentanément, on finit par mécontenter tout le monde et tout le temps.

Cette ouverture d'esprit et de partage de nos politiques, d'absolue nécessité, pourrait commencer par le blaireau....

Hubert BASLE
15 juillet 2013